

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL

Exercice financier : 2022-2023

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel de l'ENPQ	87 123,93 \$
Total ¹	87 123,93 \$

Information complémentaire :

¹ Ce montant inclus la somme de 23 267 \$ pour l'utilisation des véhicules du parc automobile de l'ENPQ. Aucun frais remboursé directement à l'employé.